

## 7 – AA -VOTER, LE DROIT DE TOUS LES CITOYENS - 20120127

Le droit de vote est un des droits fondamentaux dans une démocratie. Il permet aux citoyens majeurs d'exprimer leur opinion en choisissant leurs représentants politiques. Que ces citoyens présentent un handicap ou non ne devrait avoir aucune incidence sur l'exercice de ce droit. Or, force est de constater que certaines personnes handicapées ne peuvent pas se rendre aux urnes pour des raisons d'accessibilité. Rendre accessibles les bureaux de vote passe par différentes mesures : supprimer les escaliers, installer des isolements plus larges, plus bas... Mais l'accessibilité n'est pas seulement physique.

C'est un père de deux jeunes trisomiques qui a interpellé Pascale Verraghenne, Handicontact à Ottignies, au sujet du manque d'explications données aux personnes déficientes mentales. Il prenait le temps d'expliquer à ses enfants, qui n'étaient pas en minorité prolongée, le fonctionnement du vote et les grandes notions qui l'accompagnent. Mais leurs amis dans la même situation faisaient pour la plupart des procurations à leurs parents, faute d'informations. Cette quête d'une nouvelle forme d'accessibilité allait être relayée à l'ASPH - Association Socialiste de la Personne Handicapée – et donner naissance à une première animation, embryon de l'outil actuel.

Du travail de réflexion est né l'outil d'information : "Toi, moi, nous, tous égaux devant le vote". Destiné à être utilisé en animation avec des personnes handicapées, il devra être réapproprié par des professionnels du secteur. En effet, une association ne peut se rendre seule dans 300 institutions... L'outil permet une approche ludique du système belge et de l'Europe et donne les consignes nécessaires pour les votes papier et électronique.

*"Il fait apprendre autant aux personnes handicapées mentales qu'à nous !" s'exclame Gisèle Marlière, présidente de l'ASPH, "et on a beaucoup de plaisir à le découvrir". "La force de cet outil pédagogique est qu'il se présente sous forme de jeu et comprend de nombreuses illustrations : près de 150 images" explique Adriana Ciciriello, sa conceptrice, "il a été conçu pour être le plus simple et plus ludique possible".*

L'outil comprend :

- 1) un panorama général des différents niveaux de pouvoir en Belgique
- 2) un aperçu de l'état fédéral
- 3) un zoom sur les communautés et régions
- 4) le "jeu des compétences" où justice, culture, défense, logement, sport, etc. sont mis en images
- 5) le "tour d'Europe" : un jeu de l'oie aux questions à choix multiple
- 6) les "consignes pour le jour du vote"

7) une mise en situation grâce à une convocation et une carte d'identité fictives , et un bureau de vote improvisé disponibles avec le jeu. Chaque étape du jour du vote est illustrée, et les couleurs des bulletins sont identiques à celles du 7 juin. La mise en situation pour le vote électronique est possible grâce à un logiciel du Service Public Fédéral Intérieur.

Vu la densité du sujet, il est important de ne pas dépasser 1h à 1h30 de jeu. Il est possible de réaliser plusieurs séances, et nécessaire que l'animateur adapte le niveau de difficulté. Il faut garder à l'esprit que le but du jeu n'est pas de connaître tous les détails des systèmes belge et européen mais que chaque information assimilée est un pas supplémentaire ! *"Le rôle de cet outil est avant tout d'éveiller la curiosité et de faire prendre conscience de l'existence et de l'importance du droit de vote"* rappelle Gisèle Marlière.

L'animation a été réalisée au centre Arthur Regniers. Amal témoigne : *"Je n'ai jamais voté. Je ne savais pas ce que c'était des élections. J'ai appris beaucoup de choses. Je trouve ça très intéressant et j'aimerais pouvoir voter"*. Stéphanie, elle, a déjà eu l'occasion d'aller voter une fois : *"J'ai pu me rendre compte sur place que ce n'était pas très accessible. La séance d'information a rappelé ce qu'il faut pour que le vote soit valide et son importance. J'irai voter le 7 juin. Ça permet d'être responsabilisé et valorisé, d'être une personne à part entière, un citoyen"*.

Le jeu ayant été conçu en vue des prochaines élections, des fiches supplémentaires sont prévues pour les élections législatives et fédérales.

Par ailleurs, Julie Fernandez Fernandez, secrétaire d'État aux personnes handicapées, a rappelé à l'occasion de la conférence de presse du 28 avril qu'une circulaire avait été envoyée pour sensibiliser les bourgmestres : *"Il faut que les bureaux soient accessibles et pas seulement pour les personnes à mobilité réduite. Je compte sur vous tous pour relayer l'information et faire connaître les manquements le cas échéant"*.

Il ne reste aujourd'hui qu'à espérer que les partis politiques se mobilisent pour traduire leurs programmes en version "facile-à-lire"...Pour le bonheur de tous !

**[ASPH](#) - Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles**

**GSM. 0478/36.22.70.**

**Tél. : 02/515.02.65. - Fax. : 02/515.06.58.**

**<mailto:asph@mutsoc.be>**